

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LOUDUN**

SEANCE DU 5 FÉVRIER 2025

Date de la convocation
30.01.2025

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 22
Votants 28

L'an deux mille vingt cinq
le cinq février,
à 20 H, le Conseil Municipal de LOUDUN,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Joël DAZAS,
Maire de Loudun.

Secrétaire de séance : Mme Sandra PROD'HOMME

ETAIENT PRESENTS :

M. DAZAS, Maire ; Mme MOUSSEAU, M. ROUX, M. JAGER, Mme VAUCELLE, M. DUCROT, Mme BONNET,
M. RIGAUT, Adjoints ; M. JALLAIS, M. AUCHER, M. DOUX, Mme ENON, M. VIVIER (Maire délégué de Rossay), M. OLIVIER,
Mme PELLETIER, Mme LAMBERT, Mme PROD'HOMME, M. VION, Mme TRAVOUILLO, Mme PINEAU, M. PRUD'HOMME,
M. BONNET, Conseillers municipaux.

ABSENTS et EXCUSÉS :

Mme LEGEARD, M. DUPUIS, Mme BAUDU-HASCOET, Mme MAUBERGER, Mme FERRE, Mme LIEBOT, M. GANDIER
Pouvoir de Mme Nathalie LEGEARD à Mme Bernadette VAUCELLE
Pouvoir de M. Philippe DUPUIS à M. Gilles ROUX
Pouvoir de Mme Isabelle MAUBERGER à M. Jean-Louis DOUX
Pouvoir de Mme Marie FERRE à M. Jacques VIVIER
Pouvoir de Mme Stéphanie LIEBOT à Mme Sandra PROD'HOMME
Pouvoir de M. Benjamin GANDIER à M. Joël DAZAS

OBJET DE LA DELIBERATION :

Journée Sportive 2025 : plan de financement

Mme Bernadette VAUCELLE, Adjointe au maire, donne lecture du rapport suivant :

L'organisation de la « Journée Olympique » dans le cadre des Jeux Olympiques
de Paris 2024 a connu sa dernière édition le mardi 21 mai 2024, avec la participation des
750 collégiens de la ville.

Les 2 collègues souhaitent poursuivre l'organisation de cet évènement sportif. Pour
cette année 2025, il est prévu de convier seulement les élèves des classes de 6^{ème} ainsi
que certains enfants de l'IME de Véniers.

Cette édition est prévue le mardi 24 juin 2025 et l'objectif est d'initier les enfants
aux sports et à ses valeurs.

Cette journée sportive est organisée en partenariat avec le CDOS de la Vienne.

.../...

Accusé de réception de la Sous-Préfecture

Acte rendu exécutoire après transmission
en Sous-Préfecture le : 11 FEV. 2025

Publié le : 11 FEV. 2025

Notifié le :

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

RECETTES	
CCPL	650
Mairie de Loudun	1 045
Collège Joachim-du-Bellay	240
Collège Chavagnes	140

DEPENSES	
Plateau repas pour encadrant/professeurs/bénévoles	675
Café et verre de l'amitié	15
Gouters	190
Tee-shirts	775
Adhésif "2025"	20
Imprévus	100
Intervenants extérieurs	150
SACEM / SPRE	150

2 075 TTC

2 075 TTC

Les montants des 2 collèges sont figés et ne peuvent être modifiés ; à l'inverse des 2 sommes pour les collectivités.

Vu l'avis favorable de la Commission « Sports » en date du 13 janvier 2025,

Après examen, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ⇒ émet un avis favorable sur cette proposition,
- ⇒ adopte le plan de financement ;
- ⇒ autorise le maire ou son représentant à solliciter la subvention auprès de la Communauté de Communes du Pays Loudunais.

La secrétaire de séance,
Sandra PROD'HOMME

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Joël DAZAS

